

APPEL A PROJETS DE RECHERCHE 2017

« Qualité de vie 65+ »

Dans le domaine « âge et société », la Fondation Leenaards soutient des projets visant l'amélioration de la qualité de vie des plus de 65 ans. Pour favoriser **une réflexion centrée sur la façon dont ceux-ci perçoivent leur qualité de vie et agissent sur leur bien-être**, elle lance, pour la septième année consécutive, un appel à projets de recherche. Le montant annuel qu'elle réserve à cet appel est de l'ordre de **500'000 à 1 million de francs** pour des projets originaux, novateurs et de haute qualité scientifique.

Projets de recherche

Les recherches doivent porter sur la façon dont les personnes de plus de 65 ans, ainsi que leurs proches immédiats, perçoivent leur place dans la société et agissent sur leur bien-être. Le point de vue de ces acteurs doit être une composante centrale du projet. Les recherches devront concerner un ou plusieurs des déterminants économiques, psycho-sociaux, spirituels, médicaux, légaux, environnementaux, etc. de la qualité de vie et du bien-être des personnes âgées de plus de 65 ans, en tenant compte du caractère multidimensionnel de ces concepts. Les projets traitant exclusivement d'une intervention ciblant un déterminant biomédical de la qualité de vie ne sont pas pris en compte.

L'appel à projets s'adresse aux chercheurs des sciences sociales ou humaines et à des équipes de recherche interdisciplinaires pouvant associer à ces chercheurs des compétences en sciences médicales, infirmières ou paramédicales. La collaboration avec des partenaires de terrain est encouragée.

L'appel vise à financer deux types de projets :

- **Études exploratoires** (durée maximum de 1 an, budget limité à Fr. 50'000) : l'étude exploratoire doit servir, sur la base d'une revue de la littérature, à préciser les questions de recherche, les méthodologies de collecte et d'analyse de données en vue d'une recherche ultérieure, au moyen, par exemple, du test d'instruments d'observation et de la conduite d'analyses préliminaires. Elle doit en outre établir la faisabilité de la recherche ultérieure au niveau de l'accès au terrain, des partenaires à réunir, de la spécificité d'une démarche interdisciplinaire et/ou interinstitutionnelle, du calendrier et du budget à envisager. Le fait que la Fondation soutienne une recherche exploratoire ne l'engage en rien pour le financement d'une étude ultérieure qui pourra être soumise à d'autres instances de financement publiques ou privées ;
- **Projets de recherche** (durée de 1 à 3 ans maximum, budget limité à Fr. 150'000 par an).

Requérant-e-s

Sont habilité-e-s à déposer une requête les chercheuses et les chercheurs qui ont une activité à temps complet ou partiel dans une haute école (HES, universités et EPF) de Suisse romande. Pour les institutions qui sont situées en dehors du périmètre d'action de la Fondation (Vaud et Genève), une collaboration attestée avec des partenaires de terrain de l'un de ces deux cantons est nécessaire. Cet appel à projets n'a pas pour objectif de financer des thèses de doctorats.

Délai de soumission

Les requêtes doivent être adressées par voie électronique uniquement entre le 1^{er} novembre 2016 et le 1^{er} février 2017 à www.leenaards.ch.

Les décisions de la Fondation Leenaards seront communiquées aux chercheurs en deux étapes :

- d'ici fin mars 2017 pour les projets non retenus pour des raisons formelles (non respect des critères) ou de rigueur méthodologique insuffisante ;
- d'ici fin juin 2017 pour les projets soumis à expertise internationale.

Les décisions du Jury ne donnent pas lieu à des recours ou échanges de correspondances.